

ARRETE DE LA PRESIDENTE

Portant délégation de signature à Madame Pascale FAVRE exerçant la fonction de Directrice d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « La Chamaille » BRESSUIRE

Arrêté A-2026-58

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et R.2122-8 autorisant le Président à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux Directeur général des services, Directeurs généraux adjoints et responsables de service ;
- **Vu** le PV d'élection de la Présidente, Madame Emmanuelle MENARD, lors de la séance d'installation du 14 avril 2026 ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2026-101 du conseil communautaire du 14 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président ;
- **Vu** l'organigramme des services ;
- **Considérant** qu'il y a lieu d'assurer en toutes circonstances le bon fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Madame la Présidente donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Pascale FAVRE, en sa qualité de Directrice d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « La Chamaille » à BRESSUIRE, pour la signature en matière de gestion administrative :

- ✓ **de tout contrat d'accueil et financier par lequel est formalisé l'accueil de chaque enfant au sein de la structure EAJE.**

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Madame la sous-Préfète de l'arrondissement de Bressuire ;
- Monsieur le Trésorier Général de Thouars.

Il fait l'objet d'une publication par voie d'affichage et est inscrit au Registre des Arrêtés du Président.

Fait à Bressuire, le 23/04/2026

**La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD**



Je soussignée, Pascale FAVRE, certifie
avoir reçu notification du présent
arrêté, le : 15/6/26
(Date et signature)



Transmis en préfecture le24 AVR. 2026.....

Notifié ou publié le18 JUIN 2026.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.